

L'API dénonce les tentatives d'intimidation de la part de Berlusconi

17-09-2009

L'Association de la Presse Internationale (API) dénonce vigoureusement les tentatives d'intimidation des porte-paroles de la Commission européenne et, par ce biais, des Commissaires européens eux-mêmes, auxquelles s'est livré le Président du Conseil italien, Silvio Berlusconi.

Le gouvernement italien à travers son Président du Conseil n'est certes pas le premier à essayer de juguler l'information pouvant être diffusée à Bruxelles par les diverses institutions et organismes européens. Mais, c'est assurément la première fois que cette ingérence est faite de façon si ouverte, éclatante et intimidatrice.

Cette dénonciation n'a cependant rien de personnel ni de politique. Elle est l'expression de la vigilance rigoureuse et constante de l'API à l'encontre de toutes les manœuvres, directes ou subreptices, destinées à empêcher la diffusion par les porte-paroles ou les représentants des Institutions européennes d'informations jugées embarrassantes, parce que différant de la « vérité officielle », par des autorités publiques nationales ou régionales.

Les journalistes accrédités auprès de ces Institutions, qui entretiennent avec leurs porte-paroles, leurs fonctionnaires et leurs dirigeants, en particulier avec les Commissaires européens, un rapport direct et privilégié, basé sur une confiance et un respect mutuels, ne peuvent aucunement admettre que ces relations basées sur la transparence et sur une confiance et un respect mutuels soient remises en cause.

L'une des missions de l'API est de veiller à ce que les journalistes bénéficient des meilleures conditions d'exercice de leur profession. Elle assume pleinement son rôle en dénonçant ici publiquement le risque que les portes-paroles de la Commission ou des autres institutions européennes, sous le coup de telles intimidations, s'enferment, dans un souci excessif de prudence, dans une politique de banalisation et de rétention des informations qui, non seulement sont essentielles à l'accomplissement de leur métier, mais répondent à un droit fondamental à une information libre et impartiale.

Accepter cette immixtion d'une autorité publique d'un Etat membre de l'Union européenne dans la politique d'information des Institutions européennes reviendrait à accepter que celles-ci soient contraintes à un exercice permanent d'autocensure contraire à leur responsabilité démocratique.

Accepter cette immixtion serait également accepter de priver les journalistes accrédités d'une source d'informations indépendante de leurs autorités publiques nationales et, donc, priver les citoyens des Etats membres de l'information libre et critique qui est un des fondements de la démocratie.

L'API est mobilisée afin de défendre avec détermination le droit des journalistes accrédités et, pour ce faire, le droit des Institutions européennes à leur livrer une information exempte de toute autocensure, dans le cadre d'une politique de transparence seule à même d'assurer une meilleure compréhension et la confiance des citoyens envers l'Union européenne.

A l'évidence, c'est l'exercice du droit à l'information, établi et reconnu par l'article 11 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est mis en cause à travers les menaces proférées par le Président du Conseil italien à l'encontre de la Commission européenne, des ses membres et de ses fonctionnaires. C'est dans cet esprit que l'API s'associe à l'action symbolique de ce jour en marge du Conseil Européen extraordinaire, qui a été initiée par un groupe de correspondants à Bruxelles et soutenue aussi par la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ/IFJ) ainsi que « Reporters sans Frontières ». L'action consiste dans la distribution aux journalistes d'un autocollant qui reproduit l'art. 11 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne.